

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 25 avril 2025

N° CP-2025-3-4-1

N° **applicatif** 11862

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT- TERRITOIRE 68 - POUR LA MISE EN OEUVRE DES AIDES INDIRECTES - ANNÉE 2025

Résumé : Lors de sa séance du 25 novembre 2024, la Commission permanente a validé, pour l'exercice 2025, le renouvellement du financement des aides indirectes du Fonds de Solidarité pour le Logement - Territoire 68 - pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique. Par le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations retenues pour un montant total de 646 300 €, d'approuver la convention-type y afférente et de m'autoriser à signer chacune des conventions particulières à intervenir avec lesdites associations. Ce rapport n'a pas d'incidence sur le budget de la Collectivité, le montant de 646 300 € étant prélevé sur le compte du FSL géré par la CAF du Haut-Rhin.

Dans le cadre des missions que lui confère la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, la Collectivité européenne d'Alsace gère le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur le territoire alsacien hors Eurométropole de Strasbourg. A ce titre et par ce biais, elle octroie des aides financières versées aux ménages au titre de l'accès au logement, des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Ce Fonds soutient aussi des ménages en finançant des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et familles se trouvant dans une situation de précarité et de difficulté financière.

Le FSL met en œuvre, sur le territoire 68, des mesures individuelles d'accompagnement, des actions collectives et spécifiques liées au logement et de lutte contre la précarité énergétique, et l'aide à la gestion locative.

1) Objet et contours des aides indirectes

Afin de développer des prises en charge différenciées des familles au travers d'actions diversifiées et dans le but de maintenir un même niveau d'offre de service de qualité, la collectivité lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, favorise l'accès et le maintien dans le logement et accompagne les ménages à la maîtrise de leur consommation

énergétique. Ces actions s'inscrivent nécessairement dans la prévention des expulsions locatives.

Ainsi, la Commission permanente, dans sa séance du 25 novembre 2024 (délibération n°CP-2024-9-4-3), a validé le financement de subventions, sur le territoire haut-rhinois, au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), d'actions collectives et spécifiques liées au logement, de l'Aide à la Gestion Locative (AGL) et de la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2025. Une enveloppe budgétaire a été fixée à 650 000 € pour les 4 axes suivants :

- Axe 1 : l'Accompagnement Social Lié au Logement individuel (ASLLi),
- Axe 2 : les accompagnements collectifs et spécifiques liés au logement,
- Axe 3 : l'Aide à la Gestion Locative (AGL),
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique.

1.A) Le détail des 4 axes

Axe 1 : L'Accompagnement Social Lié au Logement « individuel » (ASLLi)

Il s'agit d'une mesure éducative contractualisée limitée dans le temps, visant à accompagner des ménages dans une démarche d'autonomisation tant lors de l'accès dans un logement que dans le maintien de celui-ci. En cohérence avec les orientations du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 du Haut-Rhin, prorogé sur l'année 2025, il est proposé de :

- mobiliser, dans le cadre de l'ASLLi, l'ensemble des dispositifs nécessaires à la prévention de l'expulsion locative et notamment le Diagnostic Social et Financier au moment de l'attribution du logement en « résiliation du bail et expulsion ».
- renouveler la possibilité de cumuler, à titre dérogatoire, un ASLLi à d'autres dispositifs d'accompagnement de manière à renforcer l'accès et le maintien des publics les plus fragiles avec un accent particulier sur l'autonomisation des ménages.

Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Il s'agit d'actions visant à soutenir les ménages dans le bien vivre ensemble en y ajoutant une dimension environnementale et à développer une culture commune en renforçant les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale.

Axe 3 : L'Aide à la Gestion Locative (AGL)

Cette action vise à participer au développement d'un parc de logements temporaires, alternatifs et/ou pérennes pour aider les ménages dans leur parcours résidentiel. Le financement s'établit à 520€/logement/an au prorata du nombre de jours d'occupation dans l'année civile.

Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Cet axe se base sur le développement d'actions visant à aider les ménages occupant un logement énergivore à remédier à la situation et/ou à adapter leurs comportements en menant des activités de sensibilisation, d'information et de médiation.

1.B) Les critères de sélection des actions

Les projets présentés ont été examinés sur la base des attendus précisés dans le cahier des charges :

- le public concerné (doit être celui défini par le PDALHPD 68),

- la cohérence des actions proposées avec le PDALHPD 68,
- la pertinence des projets au regard des objectifs et enjeux portés par l'appel à projets et par chaque axe,
- la qualité de l'intervention proposée :
- la qualification des intervenants et, pour les candidats sur les axes ASLL, l'intervenant auprès des familles devra être titulaire du diplôme d'assistant socio-éducatif,
- l'expérience dans le domaine d'intervention,
- l'étendue géographique,
- les rapports d'activités, les résultats et les bilans des interventions (éléments quantitatifs et qualitatifs) des projets proposés en particulier pour les associations déjà soutenues dans les années précédentes,
- les bilans financiers et comptes de résultat de l'année N-1,
- le caractère innovant de l'action proposée,
- la réponse territoriale au(x) besoin(s) repéré(s),
- la prise en compte, la mobilisation et la connaissance du réseau partenarial, institutionnel et associatif,
- la connaissance des dispositifs complémentaires,
- l'existence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation de l'action.

2) Les candidatures réceptionnées et les propositions soumises au vote

Dix structures ont candidaté aux quatre axes pour 2025 pour un montant total de subventions sollicitées de 963 340 € (945 839 € sollicités en 2024), réparti comme suit :

	CANDIDATS	Axe 1 ASLLI	AXE 1 mois mesures	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	91 440 €	360				91 440 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS				119 600 €		119 600 €
3	AMLI	186 158 €	732				186 158 €
4	APPART				7 280 €		7 280 €
5	APPONA	7 820 €	31				7 820 €
6	APPUIS	152 400 €	600		171 600 €		324 000 €
7	HABITAT HUMANISME				24 960 €	10 000 €	34 960 €
8	MANNE EMPLOI					5 500 €	5 500 €
9	RESONANCE	80 010 €	315		1 040 €	40 000 €	121 050 €
10	UDAF	65 532 €	258				65 532 €
	TOTAL :	583 360 €	2296	0 €	324 480 €	55 500 €	963 340 €

2.A) Axe 1 : L'Accompagnement Social Lié au Logement « individuel » (ASLLi)

Pour mémoire, une enveloppe totale de 358 140 € avait été répartie en 2024 correspondant à la réalisation de 1 416 mois-mesures. Le dispositif ASLL, bien repéré des travailleurs sociaux, est un levier pour répondre aux besoins des Alsaciens. Les demandes d'ASLL restent nombreuses en 2024 reflétant la précarisation grandissante des ménages, toujours marquée notamment par une augmentation des demandes d'accompagnements des publics seniors. De plus, les situations sont de plus en plus complexes (paupérisation multifactorielle) et nécessitent des accompagnements longs.

Les prestataires ASLL ont été équipés en décembre 2024 de Pocket talk pour leur permettre de travailler et rationaliser la durée des accompagnements dans les situations où le barrage de la langue est un frein à la résolution des problématiques.

En 2024, sur les 1 416 mois-mesures votées 1297 mois mesures ont été réalisés soit un taux de consommation de 92%. Ce taux en légère baisse par rapport à l'année précédente s'explique par une baisse des mesures à destination de l'association APPUIS.

En effet, au 31 décembre 2024, toutes les associations ont rempli leurs objectifs d'accompagnements hormis l'association APPUIS qui a connu des difficultés d'effectifs de travailleurs sociaux manquants (mobilité ou longue maladie). De ce fait, les mesures n'ont pas pu leur être attribuées dans la totalité de ce qui avait été voté car il n'existe pas de fongibilité entre les mesures accordées aux associations.

Malgré cette difficulté, le service public alsacien a été mis en œuvre pour tous les ménages en demande d'accompagnement ASLL en réduisant parfois les durées de 6 mois à 3 mois afin que les autres associations puissent soutenir les ménages en demande d'accompagnement.

Toutes les associations soutenues en 2024 ont présenté une nouvelle candidature au titre de l'année 2025. Il s'agit des six associations : ACCES, AMLI-BATIGERE, APPONA, APPUIS, RESONANCE et UDAF 68. Elles sollicitent un montant total de 583 360 € correspondant à 2297 mois-mesures au titre de l'ASLLi financé à hauteur de 254 €/mois-mesure.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 1 : ASLLi					
		Subvention sollicitée AAP 2025		AAP 2024		Proposé au vote AAP 2025	
		Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €	Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €	Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €
1	ACCES	91 440 €	360	76 200 €	300	86 360 €	340
2	ALEOS/IMEOS						
3	AMLI	186 158 €	733	79 756 €	314	81 280 €	320
4	APPART						
5	APPONA	7 820 €	31	7 620 €	30	7 620 €	30
6	APPUIS	152 400 €	600	94 234 €	371	63 500 €	250
7	MANNE EMPLOI						
8	RESONANCE	80 010 €	315	38 862 €	153	63 500 €	250
9	UDAF	65 532 €	258	61 468 €	248	63 500 €	250
TOTAL :		583 360 €	2 297	358 140 €	1 416	365 760 €	1 440

Compte tenu d'un contexte de fragilisation prégnante des publics sur l'ensemble du territoire autant sur l'urbain que le rural, il vous est proposé, en 2025, d'augmenter légèrement le volume de nombre de mois-mesure à hauteur de 1 440 mois-mesures afin de répondre aux besoins des alsaciens en adéquation avec les sollicitations des territoires. Suite aux bilans 2024 des associations, il est proposé un montant total maximum de subventions pour cet axe 1 relatif aux ASLL de 365 760 € (+ 7 620 € en 2025 par rapport à 2024).

2.B) Axe 2 : les actions collectives et spécifiques liées au logement

Pour l'année 2025, il n'y a pas de candidature.

La seule action subventionnée en 2024, était celle de l'association APPUIS, financée au titre d'une action collective au bénéfice de jeunes sortant de l'ASE pour un budget total de **15 000 €**. Le FSL n'a pas pu obtenir de bilan 2024 ; les données d'activité ont été demandées à plusieurs reprises à l'association sans succès à ce jour.

L'association APPUIS ne reconduit pas l'action en 2025.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement			Observations
		Montant subvention sollicité 2025	2024	Proposé au vote 2025	
1	ACCES		-		
2	ALEOS/IMEOS	-		-	
3	AMLI				
4	APPART				
5	APPONA				
6	APPUIS	-	15 000 €	-	L'association n'a pas produit de bilan 2024 bien que cela lui ait été demandé à plusieurs reprises. Bilan 2024 : l'association n'a pas reconduit sa demande de subvention et n'a pas produit de bilan bien que cela lui ait été demandé à plusieurs reprises. De ce fait, un remboursement de la somme de 15 000 € versée en 2024 sera sollicitée.
7	HABITAT HUMANISME				
8	MANNE EMPLOI				
9	RESONANCE				
10	UDAF				
TOTAL :		-	15 000 €	-	-

2.C) AXE 3 : l'aide à la gestion locative (AGL)

En 2024, 4 associations : APPUIS, APPART, IMEOS et RESONANCE, ont été financée pour un total de 427 logements au titre de l'aide à la gestion locative (AGL) soit un montant total de **222 040 €**.

En 2025, 5 associations : APPUIS, APPART, IMEOS et RESONANCE, HABITAT HUMANISME candidatent pour un total 624 logements au titre de l'aide à la gestion locative (AGL) soit un montant total de 324 480 €. (520 € par logement et par an au prorata du nombre de jours d'occupation de l'année civile).

- APPART réitère sa demande à hauteur de 7 280 € correspondant à 14 logements,
- RESONANCE maintient sa demande de subvention de 1 040 € pour 2 logements,
- Les deux AIVS, APPUIS ET IMEOS, ont émis une demande de subvention au titre de l'AGL à hauteur de :
 - 171 600 € soit 330 logements pour APPUIS
 - 119 600€ soit 230 logements pour IMEOS
- Une nouvelle AIVS HABITAT HUMANISME sollicite une subvention au titre de l'AGL à hauteur de 24 960 € soit 48 logements. L'association gère un parc sur le territoire-68 de 48 logements, Habitat Humanisme candidate sur le territoire 68 pour la 1ère fois car ils reprennent la gestion de logements auparavant gérés par l'association APPUIS

Au vu des bilans des associations, il est proposé de :

- Reconduire les subventions respectives des associations APPART et RESONANCE pour les montants sollicités suivants : 7 280 € (14 logements) pour APPART et 1 040 € (soit 2 logements) au bénéfice de RESONANCE,
- Ajuster les subventions accordées aux trois AIVS : APPUIS, IMEOS HABITAT HUMANISME à hauteur de 72 % du parc géré respectivement :
 - 123 240 € soit 237 logements pour APPUIS (à la place des 330 sollicités)
 - 85 800 € soit 165 logements pour IMEOS (à la place des 230 sollicités)
 - 17 680 € soit 34 logements pour HABITAT HUMANISME (à la place des 48 sollicités)

Soit un total de 235 040 € pour l'axe 3.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 3 : Aide à la Gestion locative				Observations
		Intitulé/descriptif de l'action	Montant sollicité 2025	Montant alloué 2024	Proposé au vote 2025	
1	ACCES					
2	ALEOS/IMEOS	Gestion locative adaptée comprenant un suivi régulier et un accompagnement des ménages, de leurs obligations locatives. Intervention d'un service technique pour soutenir les ménages dans des travaux de réparation, remise en état ... et prévenir les dégradations.	119 600 €	92 040 €	85 800 €	→ Proposition de subvention à hauteur de 72% du nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée = 165 logements subventionnés à hauteur de 520€ soit une subvention de 85 800€.
3	AMLI					
4	APPART		7 280 €	7 280 €	7 280 €	→ Proposition de reconduction de la subvention de 7 280€ (identique montant de 2024).
5	APPONA					
6	APPUIS		171 600 €	121 680 €	123 240 €	→ Proposition de subvention à hauteur de 72% du nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée = 237 logements subventionnés à hauteur de 520€ soit une subvention de 123 240€
7	HABITAT HUMANISME	Jusqu'au 31/12/2024, les logements situés sur le territoire 68 appartenant à la Foncière d'Habitat et Humanisme étaient gérés par l'AIVS APPUIS. A la suite de la fusion des 2 associations Habitat et Humanisme Alsace Nord et Alsace Sud, le parc locatif, destiné à un public du PDLAHPD est depuis le 01/01/2025, géré par l'AIVS HH GESTION ALSACE, détentrice de l'agrément IML. De ce fait, la gestion locative adaptée et l'accompagnement est désormais assurés par Habitat Humanisme et non plus par l'association APPUIS	24 960 €	-	17 680 €	L'association gère un parc sur le territoire- 68 de 48 logements, Habitat Humanisme candidate sur le territoire 68 pour la 1ère fois car ils reprennent la gestion de logements auparavant gérés par l'association APPUIS → Proposition de subvention à hauteur de 70% du nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée = 34 logements subventionnés à hauteur de 520€ soit une subvention de 17 680 €
8	Manne Emploi					
9	RESONANCE	Visites régulières avec un suivi de la gestion du loyer et des charges, du maintien dans le logement et de bonnes relations de voisinage.	1 040 €	1 040 €	1 040 €	→ Proposition de reconduction de la subvention pour 1040 €.
10	UDAF					
TOTAL :			324 480 €	222 040 €	235 040 €	

2.D) AXE 4 : la lutte contre la précarité énergétique

En 2024, trois actions ont été financées pour un montant total de 53 000 € ce qui a permis de renouveler les actions de RESONANCE et IMEOS et MANNE EMPLOI déjà financés en 2023.

- **RESONANCE** reste positionné sur l'accompagnement de ménages en situation de précarité énergétique pour un montant de 40 000 €.

En 2024, 24 ménages différents ont été accompagnés dans le cadre de l'action avec une réalisation de 29 mesures débutées et/ou achevées durant cette même année. Sur ces 24 ménages, 6 ont eu une prolongation d'accompagnement de 2023. Les mesures sont octroyées pour une durée de 3 mois avec un renouvellement possible de la même durée. Cette action est pertinente mais le nombre de ménages accompagnés est en constante baisse.

L'association sollicite une reconduction de financement au titre de 2025 de 40 000 €

- **MANNE EMPLOI** – Parcours Logement et Précarité énergétique

Initiée en 2022, son action vise à accompagner des salariés de l'association qui rencontrent une problématique professionnelle liée à l'intégration par le logement et un manque de connaissance des différentes stratégies d'économies énergétiques.

L'objectif de l'action est double : préparer les personnes à l'accès au logement et la notion de stratégie sur l'économie énergétique et rassurer les bailleurs sociaux sur leurs capacités à gérer un logement autonome.

En 2024, 12 personnes ont bénéficié de ce parcours logement. Toutes les demandes ont été labellisées et un échange sur la situation a été réalisé avec les bailleurs sociaux partenaires. De manière générale les personnes ont adoré l'Escape Game, qui permet d'appréhender les gestes écoresponsables.

L'association sollicite une reconduction pour 2025 pour une subvention de 5 500 €

- **IMEOS :** informations autour des chèques énergie, ateliers et diagnostics techniques

Le but de cette action a été de veiller à ce que les locataires connaissent le fonctionnement des chèques énergie et puissent faire en sorte de les recevoir en cas d'éligibilité.

En 2024, l'action a ciblé 47 ménages, nouveaux locataires, pour un déroulé en trois étapes :

- La diffusion de l'information et la vérification de l'éligibilité au moment de la signature du bail,
- Le soutien à la déclaration de changement d'adresse,
- L'incitation à déclarer les revenus d'imposition dans les délais.

Pas de demande de reconduction en 2025 de l'action de la part de l'association.

Les actions de Résonance et de Manne Emploi restent à soutenir par le FSL pour cette dernière année 2025 car les travaux de convergence (en cours) ont arbitrés l'arrêt du financement des actions de lutte contre la précarité énergétique par le FSL à compter de 2026.

Une nouvelle demande de l'agence à vocation sociale Habitat Humanisme sollicite une subvention dans le cadre de l'axe 4. En raison des arbitrages et de l'arrêt de cet axe pour 2026, il est proposé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Soit un total de 45 500 € sur cet axe 4 pour 2025, dernière année de prise en charge par le FSL.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :
(Page suivante)

CANDIDATS		AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique			
		Montant subvention sollicité 2025	2024	Proposé au vote 2025	Observations
1	ACCES		-	0 €	
2	ALEOS/IMEOS Projet : parcours de sensibilisation du locataire : économies d'énergie	-	7 500 €	-	bilan 2024 : la subvention a été réduite en 2024 à 7500 € car les bilans faisaient état chaque année du report de la mise en place de l'action telle que prévu initialement à savoir la mise place du logement écoresponsable itinérant pour faire de l'information-acces au droit au chèque énergie. le bilan 2024 fait état du même process d'information sur les chèques énergie. Pas de Subvention sollicitée 2025.
3	AMLI				
4	APPART				
5	APPONA				
6	APPUIS				
7	MANNE EMPLOI	5 500 €	5 500 €	5 500 €	En 2024, 12 personnes ont bénéficié de ce parcours logement. Toutes les demandes ont été labellisé et un échange sur la situation a été réalisé avec les bailleurs sociaux partenaires. De manière générale les personnes ont adoré l'Escape Game, qui permet d'appréhender les gestes écoresponsables. Subvention sollicitée 2025: 5500 €. Il est proposé de reconduire pour 2025 cette action
8	HABITAT HUMANISME	10 000 €	-	0 €	L'action collective proposée vise à : - organiser des ateliers de prévention avec une information énergie et maîtrise des coûts. - visites d'appartements pédagogiques en lien avec FAcé Alsace et Alter Alsace Energie - distribution de kits d'énergie et sensibilisation sur les actions à mener rédaction collective d'une livret "Ecogestes". Subvention sollicitée 2025: 10 000 €. Il est proposé d'invalider cette action pour 2025 car les travaux de convergence sont en cours et les arbitrages ne permettent pas l'extension à de nouvelles actions de ce type pour 2025.
9	RESONANCE Projet : Lutte contre la précarité énergétique	40 000 €	40 000 €	40 000 €	Même bilan que les années précédentes Bilan 2024 : 24 ménages ont bénéficié de l'action dont 6 en prolongation de 2023 et 18 nouveaux ménages en 2024. Montant de subvention sollicitée : 40 000 €. Il est proposé de reconduire l'action à hauteur de 40 000 € pour permettre l'accompagnement social "médiation énergie" des ménages.
10	UDAF				
TOTAL :		55 500 €	53 000 €	45 500 €	

3) Synthèse des propositions soumises au vote :

La 4^{ème} Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté a émis un avis favorable au présent rapport lors de sa séance en date du 7 avril 2025.

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 1 mois mesures	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	86 360 €	340				86 360 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS				85 800 €		85 800 €
3	AMLI	81 280 €	320				81 280 €
4	APPART				7 280 €		7 280 €
5	APPONA	7 620 €	30				7 620 €
6	APPUIS	63 500 €	250		123 240 €		186 740 €
7	HABITAT HUMANISME				17 680 €	0 €	17 680 €
8	MANNE EMPLOI					5 500 €	5 500 €
9	RESONANCE	63 500 €	250		1 040 €	40 000 €	104 540 €
10	UDAF	63 500 €	250				63 500 €
TOTAL :		365 760 €	1440	0 €	235 040 €	45 500 €	646 300 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver et d'autoriser le versement, sur le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement - Territoire 68 - géré par la CAF du Haut-Rhin, des subventions aux associations ci-après, pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Haut-Rhin, pour un montant de 646 300 €, réparti comme suit :

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 1 mois mesures	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	86 360 €	340				86 360 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS				85 800 €		85 800 €
3	AMLI	81 280 €	320				81 280 €
4	APPART				7 280 €		7 280 €
5	APPONA	7 620 €	30				7 620 €
6	APPUIS	63 500 €	250		123 240 €		186 740 €
7	HABITAT HUMANISME				17 680 €	0 €	17 680 €
8	MANNE EMPLOI					5 500 €	5 500 €
9	RESONANCE	63 500 €	250		1 040 €	40 000 €	104 540 €
10	UDAF	63 500 €	250				63 500 €
TOTAL :		365 760 €	1440	0 €	235 040 €	45 500 €	646 300 €

- D'approuver le modèle de convention et ses annexes y afférents, joints en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.